

## CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

Procès-verbal de la réunion du Conseil de la FASS du 15 décembre 2025 Salon de la chancelière, pavillon Léopold-Taillon (200 MTA), 14 h 30

### *Présences :*

Jennifer Bélanger (Arts visuels)	François Renaud (Philosophie)
Chantal Bourassa (Travail social)	Katia Talbot (Art dramatique)
Corina Crainic (rep. unité II)	Jean-François Thibault (doyen)
Norma Doiron (Secteur langue)	Dominique Thomassin (Études françaises et secrétaire)
Hesam Esfahani (Sociologie et criminologie)	Christophe Traisnel (HEP)
Thomas Hodd (Anglais)	Mathieu Wade (rep. prof., Sc. soc.)
Matthieu LeBlanc (vice-doyen)	
Roger Lord (Musique)	<i>Absences motivées :</i>
Michel Mallet (Traduction et langues)	Jean-Luc Bonnaud (Histoire)
Joëlle Martin (Info.-comm.)	Anabelle Clavet (rep. étud., Sc. soc.)
Guillaume Adjutor Provost (rep. prof., Arts)	Majella Simard (Géographie)
Olivier Poirier (rep. étud., Arts)	

---

Le Conseil de faculté accueille en début de rencontre Élisabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, qui entame un processus de consultation relatif au changement du régime pédagogique.

Elle présente les principaux changements proposés comme l'abolition des OFG et des disciplines connexes et la diminution des crédits de formation linguistique, ce qui assouplirait le régime et rendrait notamment possible la double majeure.

Lors de la période de questions, un membre demande si les étudiantes et étudiants sont informés de ce changement et si les personnes inscrites basculeront vers le nouveau régime l'an prochain. On répond que la présentation du projet au Sénat est prévue au printemps et que, pour le moment, il est recommandé de ne pas communiquer ces informations puisqu'elles ne sont pas encore confirmées.

Un membre demande si une stratégie sera mise en place pour aider les disciplines fondamentales plus fragiles qui risquent de voir une diminution des inscriptions dans leurs cours en raison de l'abolition des OFG. Ces OFG représentaient pour certaines disciplines non enseignées à l'école une belle carte de visite; l'université orientait les étudiantes et étudiants vers des cours précis. On répond que, dans le nouveau modèle, il sera possible de choisir deux majeures, donc on peut imaginer une augmentation des inscriptions dans les majeures. D'ailleurs, les mineures de petites disciplines ont du succès auprès des personnes étudiantes. On ajoute que les OFG contraignaient les étudiantes et étudiants à s'inscrire à certains cours, mais que le nouveau modèle offrant plus de cours au choix pourra être positif pour les disciplines plus fragiles.

Une membre indique que son programme exige une bonne maîtrise de l'anglais et évoque des préoccupations quant à la diminution des cours de formation linguistique. D'une part, diminuer les exigences linguistiques du programme ne serait pas favorable; d'autre part, des conditions d'admission plus strictes en termes de compétences en anglais réduiraient le nombre de personnes admises. On répond qu'à l'Université de Moncton, il ne faut pas penser la formation uniquement en fonction du marché du travail local et qu'on pourrait réfléchir par exemple à la création d'une mineure en anglais langue seconde.

Une membre demande si les exigences en français seront maintenues. On confirme qu'elles le seront et que le chercheur institutionnel fournira des données pour que les changements effectués garantissent une formation solide en français.

\* \* \* \* \*

### **1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 15 décembre 2025**

Le doyen demande aux membres du Conseil si des points devraient être ajoutés à l'ordre du jour.

Christophe Traisnel propose l'adoption de l'ordre du jour. Appuyée par Katia Talbot, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2025**

Le doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire.

Mathieu Wade propose l'approbation du procès-verbal. Appuyée par Joëlle Martin puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 19 novembre 2025**

**Point 5.1. Programme d'information-communication :** Le projet de modification a été acheminé au Comité des programmes le 20 novembre 2025.

### **4. Affaires étudiantes**

Olivier Poirier explique que des activités ont été organisées récemment par les deux associations étudiantes, comme une activité pause-étude, une distribution de chocolat chaud et la décoration du salon étudiant. Une soirée vins et fromages est aussi prévue en mars.

Le banquet se déroulera le vendredi 27 mars 2026. La salle est réservée et l'équipe a assisté à une présentation de la FÉCUM sur les bonnes stratégies liées à l'organisation d'un banquet.

## **5. Création / modification / évaluation de programmes / cours**

### **5.1. École des hautes études publiques [Annexe 1]**

Christophe Traisnel présente les modifications de la majeure en science politique, dont les changements à l'offre de cours, la diminution du nombre de cours obligatoires, des précisions quant aux intitulés des cours de lectures dirigées et la mise à jour des résultats d'apprentissage de cours. De ces changements découlent des modifications à la mineure en science politique ainsi qu'à la mineure en sciences sociales.

On recommande d'ajouter une précision mineure aux cours SCPO3080 et SCPO3840.

#### **5.1.1. Modification du B. Sc. soc. (majeure en science politique)**

Christophe Traisnel propose la modification du B. Sc. soc. (majeure en science politique). Appuyée par Hesam Esfahani puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **5.1.2. Modification de la mineure en science politique**

Christophe Traisnel propose la modification de la mineure en science politique. Appuyée par Hesam Esfahani puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **5.1.3. Modification de la mineure en sciences sociales**

Christophe Traisnel propose la modification de la mineure en sciences sociales. Appuyée par Hesam Esfahani puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **5.1.4. Modification, abolition et création de cours SCPO**

Christophe Traisnel propose la modification, l'abolition et la création de cours SCPO. Appuyée par Hesam Esfahani puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **5.1.5. Attribution d'un double sigle au cours PHIL2262**

Christophe Traisnel propose l'attribution d'un double sigle au cours PHIL2262. Appuyée par Hesam Esfahani puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **5.1.6. Modification de la banque de cours SCPO**

Christophe Traisnel propose la modification de la banque de cours SCPO. Appuyée par Hesam Esfahani puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

## **5.2. Département de musique [Annexe 2]**

### **5.2.1. Rapport d'autoévaluation des programmes de musique (B. Mus. et certificat d'études préparatoires en musique)**

Roger Lord présente le rapport d'autoévaluation des programmes de musique. Le département vise plusieurs changements, dont l'abolition du programme en interprétation pour le modifier en profil, la refonte de la formation en matières théoriques et la création d'un profil musique et technologie.

Les rencontres avec les évaluateurs externes se tiendront en avril 2026.

Roger Lord propose l'adoption du rapport d'autoévaluation des programmes de musique. Appuyée par Christophe Traisnel puis mise aux voix, la proposition est adoptée.

## **6. Suivis des diverses instances**

Rien à signaler.

## **7. Exigences d'admission aux programmes de la FASS [Annexe 3]**

Le vice-doyen explique que la façon de présenter les exigences d'admission sera modifiée et qu'un document a été préparé au bureau de la registraire.

Matthieu LeBlanc propose la modification des exigences d'admission aux programmes de la FASS. Appuyée par Michel Mallet puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

## **8. Création d'une bourse étudiante : comités de sélection (poste professoral) [Annexe 4]**

Lors d'un récent Conseil de faculté, un membre avait suggéré que les étudiantes et étudiants qui siègent à des comités de sélection pour un poste professoral soient rémunérés en raison de la charge de travail que cela peut représenter.

Des démarches semblables ont d'ailleurs été entreprises pour que soit reconnu le travail fait par des étudiantes et étudiants sur différents comités de l'université et le Sénat a adopté un gabarit de bourse.

Dans cette même optique, le doyen propose que, pour la FASS, une bourse de 200 \$ soit remise au représentant ou à la représentante étudiante qui siège à un comité de sélection. Appuyée par Katia Talbot puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Le doyen précise qu'à la fin du processus, la direction devra lui faire parvenir une lettre indiquant le travail effectué par cette personne membre du comité.

## **9. Informations**

### **9.1. Budget 2026-2027**

Le doyen présente des informations sur le budget facultaire 2026-2027. Il explique que le supplément que l'Université obtenait de la province pour le dépassement du nombre d'admission prévue disparaît et que le budget de base de la Faculté n'augmente que de 1%. Cette augmentation ne permet pas de couvrir l'augmentation des salaires qui est prévue dans les conventions collectives. Pour cette année encore, le budget demeurera donc très serré, donc les unités devront présenter des demandes budgétaires réalistes.

En ce qui a trait au surplus budgétaire et au budget PLOE, le doyen attend certaines informations avant de prendre des décisions.

### **9.2. ISOUM Étudiant 2025 (rapport de données) [Annexe 5]**

Le vice-doyen invite les membres à consulter le rapport de santé organisationnelle pour les étudiantes et étudiants.

### **9.3. Évaluation des membres du corps professoral non permanents et des chargées et chargés de cours**

Le doyen rappelle que, lors de l'évaluation des membres du corps professoral non permanents ainsi que des chargées et chargés de cours, il faut envoyer le rapport à la personne d'abord, laquelle dispose d'un droit de réplique de cinq jours, avant de le faire parvenir ensuite au doyen.

## **10. Autres points**


Rien à signaler.

## **11. Clôture de la séance**

La séance est levée à 15 h 31.

Dominique Thomassin  
Secrétaire

  
Jean-François Thibault

  
Matthieu LeBlanc